



Priorités d'intervention 2016-2017

Ville de Trois-Rivières

Dans le cadre de la réforme du développement économique local amorcée en 2014, la Ville de Trois-Rivières a paraphé une entente avec le gouvernement du Québec, via le Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et une entente avec Innovation et développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières) afin de lui confier ce mandat.

Parmi les conditions imposées par l'entente avec le MAMOT, la Ville doit clarifier ses priorités d'intervention et obtenir l'aval du ministre.

Fortement inspiré par l'énoncé de vision stratégique et le plan d'action de la Ville de Trois-Rivières, IDE Trois-Rivières vous suggère une stratégie dont l'élaboration a exigé la consultation de 125 chefs d'entreprises et de 80 partenaires du développement économique.

Priorités d'intervention 2016-2017

1. Développement d'écosystèmes
(Quartier des technologies);
2. Développement des entreprises (endogène);
3. Gestion des Fonds et création d'entreprises;
4. Animation et activités (tel que Salon de l'emploi);
5. Développement de nos structures d'accueil;
6. Prospection et développement exogène;
7. Rayonnement de Trois-Rivières;
8. Relation avec nos clientèles.

**Adopté par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 7 novembre 2016 au
moyen de la résolution no C-2016-1205**